

Alliance



Comité Technique Local du 28 février 2017



Procès Verbaux



Règlement intérieur



Les agents techniques



Accueil sur Rendez-Vous



Budget immobilier



Formation professionnelle



Questions diverses

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 30. La présidence a été assurée par le Directeur, M. Pierre Mathieu, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par Solidaires DDFIP 62, en la personne de M. Wilfried Glavieux.



1 : Procès-verbaux des CTL ayant eu lieu les 24 novembre 2016, 2 décembre 2016, 5 et 17 janvier 2017.

2 : Présentation du nouveau règlement intérieur du comité technique local

3 : Actualisation de la doctrine d'emploi des Agents Techniques des Finances Publiques (ATFiP)

4 : Déploiement au niveau départemental de l'accueil personnalisé sur rendez-vous à compter du 1^{er} mars 2017

5 : Budget - opérations immobilières : bilan 2016 et prévisions 2017

6 : Bilan de la formation professionnelle 2016 (dont e-formation) et plan local de formation prévisionnel pour 2017

7 : Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s de
l'Alliance UNSA – CFTC
DDFiP Pas de Calais

Christine Duval
Jean-François Waille
Jean-François Heneman
Nathalie Jemart
Gabriel Gaillard

P C E Lens
Trésorerie de Beuvry
ERD
Lens Municipale
ERD

Experte
Titulaire
Suppléant
Experte
Titulaire



Procès-verbaux des CTL ayant eu lieu les 24 novembre 2016, 2 décembre 2016, 5 et 17 janvier 2017.



Les PV des 5 et 17 janvier 2017 sont reportés au prochain CTL. Ceux de 2015 ne sont toujours pas signés...



Présentation du nouveau règlement intérieur du comité technique local



Ce nouveau règlement est totalement inacceptable. En effet, il prévoit que les suppléants ne seront plus pris en charge pour leurs déplacements par la DDFiP 62, alors que, heureusement, les experts seraient encore indemnisés. Mais, il stipule qu'un suppléant ne peut pas être expert. Cette nouvelle situation va donc fortement diminuer le nombre de représentants siégeant en CTL. C'est un véritable recul tout à fait anormal. Côté dialogue social, on ne peut que dire « Bravo et Merci »

De plus, la Direction nous a informé que rien ne pourrait être modifié dans ce point de l'ordre du jour et que le règlement restera ainsi. Nous lui avons donc demandé pourquoi mettre à l'ordre du jour de CTL un point qui ne peut pas être modifié et qui de plus, doit faire l'objet d'un vote... La réponse, nous l'attendons encore !!! et nous l'attendrons certainement encore longtemps.

Pour terminer, ce projet de nouveau règlement doit passer en C T R (Comité Technique de Réseau) et cela n'a pas été fait. Une fois de plus, Bravo à la Direction.

L'ensemble des Organisations syndicales présentes a donc voté CONTRE un projet non-modifiable. Le CTL sera donc reconvoqué sur ce point le 14 mars prochain.



Actualisation de la doctrine d'emploi des Agents Techniques des Finances Publiques (ATFiP)



L'ensemble des documents concernant les agents techniques a été remis aux organisations syndicales. Ces documents sont nominatifs et personnels pour chacun des agents concernés. L'Alliance a donc rappelé à la Direction qu'il est impossible et illégal d'évoquer des dossiers personnels au cours d'un CTL. Malgré cela, la Direction a continué à évoquer ce point.

Nous lui avons donc demandé, pour quelle raison, elle avait tenu à mettre ce point à l'ordre du jour de ce CTL, compte tenu de son illégalité. Réponse « Ben, c'est la Direction Générale qui le demande » sans aucune explication supplémentaire. La question a été posée 2 fois, et 2 fois, nous avons eu la même magnifique réponse. Dans ces conditions, nous avons refusé de participer au vote concernant ce point, car, nous tenons à rester dans la légalité.

Encore une fois, BRAVO à Vous, DDFiP 62.



Déploiement au niveau départemental de l'accueil personnalisé sur rendez-vous à compter du 1^{er} mars 2017



La direction nous présente cette nouvelle formule d'accueil personnalisé sur rendez-vous comme une démarche visant à améliorer notre dispositif d'accueil des usagers, grâce à une plus grande complémentarité entre les différents canaux de contact. **Nous citons ses propres termes...**

Nous ne sommes absolument pas d'accord avec cette façon de voir les choses. L'accueil sur rendez-vous n'est malheureusement qu'un triste palliatif aux suppressions d'emplois dans les finances publiques. En effet, à force de supprimer des emplois, le public attend de plus en plus aux guichets de nos services, et le fait parfois remarquer haut et fort. L'accueil sur rendez-vous ne sera qu'une nouvelle tâche supplémentaire pour des collègues déjà bien chargés et surchargés en tâches professionnelles. Ce n'est pas une solution, c'est en fait l'arbre qui cache la forêt... Et nous sommes totalement opposés à ce type de projet.

la prise de rendez-vous sera opérée par **3 voies possibles** :

- par l'utilisateur lui-même via impôts.gouv,
- par les agents du service concerné au moment de l'accueil physique ou accueil téléphonique,
- par un agent d'une autre structure, le cas échéant. Typiquement il s'agit d'une prise de rendez-vous par un agent d'une trésorerie mixte au profit d'un SIP s'agissant d'une question d'assiette.

Sans aucune concertation préalable, la DDFIP du Pas-de-Calais a décidé de mettre en œuvre l'accueil personnalisé sur rendez-vous à compter de mars 2017 pour les services qui suivent :

- SIP de Montreuil-sur-Mer
- SIE de Montreuil-sur-Mer
- SIP-E de Bruay la Buissière
- les trésoreries mixtes rattachées aux SIP, à savoir Hersin-Coupigny, Fruges, Etapes, Le Touquet, Berck-sur-Mer.

En raison de la récente fusion des trésoreries de Campagne les Hesdin et d'Hesdin, le poste comptable n'entre pas dans le dispositif d'accueil sur rendez-vous. Les agents de la trésorerie pourront toutefois prendre des rendez-vous au profit du SIP de Montreuil-sur-Mer.

Nous avons voté CONTRE



Budget - opérations immobilières : bilan 2016 et prévisions 2017



Bien évidemment, ; il ne faut pas s'attendre à des miracles, Le budget est un triste budget, dans une triste époque de régression budgétaire. Nous vous présentons ci dessous certains points parmi d'autres définis par la DDFIP,

Le périmètre de la Dotation Globale de Fonctionnement recouvre les domaines suivants :les dépenses de locaux, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement

Le budget comporte trois niveaux :

Le premier niveau représente la dotation globale de fonctionnement de base et permet de financer la plus grosse partie des dépenses de fonctionnement.

Le deuxième niveau regroupe les crédits dits fléchés dont l'équilibre est réalisé au niveau national. Il s'agit des frais de poursuite et de contentieux hors dépenses d'huissiers de justice, des frais de déplacements des CAPistes nationaux, des taxes foncières, des remises diverses. Les crédits de deuxième niveau peuvent être réajustés sur demande justifiée des directions lors des rendez-vous budgétaires.

troisième niveau est constitué d'abondements exceptionnels, alloués en cours d'année à partir de la réserve interrégionale et des crédits sociaux (subventions restaurants administratifs, équipements pour handicapés ...)

La DDFIP du Pas De Calais a reçu 6 333 634 en AE et 6 050 271 en CP au titre de sa dotation globale de fonctionnement en 2016.

À l'instar de l'année dernière, la direction met en évidence l'importance des dépenses d'affranchissement (26% du total) et des dépenses relatives au parc immobilier qui, par regroupement strict des postes budgétaires concernés (fluides, locations et charges immobilières, nettoyage, travaux et entretien immobiliers) atteignent 30 % des dépenses totales.

A titre d'exemple, voici quelques dépenses significatives :

Les travaux et entretiens immobiliers : 85 000€

Le matériel informatique

-Achat de 450 PC fixes : 130 859€

-Achat de 50 écrans : 6 055€

-Remplacement d'un logiciel de taxation Hénin Beaumont et Montreuil : 5 600€

Les frais de déplacements sont un point important :

	31/12/16	31/12/15	Variation 2016 / 2015
Frais de mission	773.226 €	815.023 €	-5,12%
Formation	289.882 €	220.513 €	23,93%
Total	1.063.144 €	1.035.563€	2,66 €

La dépense relative à l'affranchissement s'élève à 1 601 669 en 2016.

Déblocage crédits exceptionnels suite à l'incendie du CFP Vimy

Une enveloppe pour un montant de 12 300€ a été octroyée par l'administration centrale afin de couvrir les frais occasionnés pour les dépenses de décontamination et d'assainissement du mobilier suite à l'incendie de la trésorerie de Vimy.

La dépense inhérente à l'action sociale est la suivante :

- Des subventions d'équilibre à hauteur de 210 045 € ont été allouées aux associations des restaurants administratifs de CALAIS, LILLERS, BRUAY LA BUISSIERE, SAINT POL SUR TERNOISE, ARRAS et

MONTREUIL afin de compenser le coût des charges de personnels de droit privé. A titre de comparaison, les subventions d'équilibre 2013 se sont élevées à 190 174 €.

- Aménagement d'un poste de travail d'un agent atteint d'un handicap (acquisition d'un écran 27 pouces, d'un logiciel ZOOMTEXT et d'une loupe électronique) : 1521€

- Achat d'une imprimante Scanner destinée à un agent atteint d'un handicap :112€

La délégation interrégionale a attribué 70 000€ de crédits qui ont permis de financer les travaux et équipements suivants :

Acquisition de 125 fauteuils pour 24 000€

Acquisition de 16 sèche mains : 10 au CFP de Béthune, 5 au CFP d'Hénin Beaumont, 1 au CFP de Marquion): 3.978 €

Travaux électriques pour la mise en place de sèche mains sur le site de Béthune: 2.500 €

Acquisition d'une station laser: 7.260 €

Acquisition d'une antenne GPS dans le cadre du remplacement d'une ancienne antenne datant de 2009: 14 160€

Réalisation de travaux pour l'arrivée du SPFE au CFP d'Arras Diderot: 14.222 €

Modification de l'éclairage à l'étage du CFP de Lillers non conforme aux règles: 3.880 €

les projets en matière immobilière sont les suivants :

- l'Étanchéité de la toiture de l'immeuble Foch et de l'immeuble du Crinchon
- La mise en conformité de l'électricité Incendie de l'immeuble du Crinchon
- Le désamiantage du CFP de Boulogne Aumont
- L'étanchéité et la sécurisation des façades du CFP de Longuenesse



Bilan de la formation professionnelle 2016 (dont e-formation) et plan local de formation prévisionnel pour 2017



- • La réfection de la distribution du chauffage et le remplacement des menuiseries au CFP de Calais
- La réfection des blocs sanitaires des CFP de Lillers et Bruay La Buisnière

Voici quelque informations sur le bilan de la formation professionnelle présenté par la direction. Avant tout, l'Alliance tient à bien insister sur l'importance capitale de la formation professionnelle. **C'est une chose capitale pour nous, ainsi que pour nos services. Sans formation, pas d'évolution, et sans évolution, il n'y a pas de compréhension entre les différents intervenants dans nos services.**

Le service formation professionnelle compte 5 collègues. Les formateurs sont environ 140. 17 salles de formation sont réparties sur l'ensemble du département, 3 d'entre elles sont dites « informatiques » car disposant d'un PC pour 2 stagiaires.

Les outils informatiques concernant la formation sont particulièrement nombreux. Il serait certainement

intéressant de penser à une éventuelle fusion... Citons par exemple...

- FLORE (Formation avec un LOGiciel de Réseau)
- OCAPI (Outil de Création et d'Accompagnement des Passeports Individualisés de formation)
- ONTOMANTICS
- E-DOCEO FLORE
- LORCA (Logiciel d'Organisation du Recrutement par Concours Administratif)
- GASEL 2 (Gestion Automatisée et Surveillance des Eléments Logistiques 2)
- DIESE (Dispositif Informatisé d'Evaluation des Stages et des Enseignements)
- OPUS (Outil de Programmation Unique des Stages)
- E-DOCEO

Le nombre de collègues ayant suivi une formation en 2016 est défini ci-dessous :

L'effectif pris pour référence est celui arrêté au 31 décembre 2016 soit :

1 589 agents répartis comme suit :

- 6 A+
- 361 A
- 732 B
- 490 C

1 214 agents ont bénéficié au moins d'une formation durant l'année 2016 représentant au total 5.965 jours agents. 4.343 inscriptions ont été enregistrées dans l'application FLORE. Ces chiffres sont vraiment importants et reflètent bien selon l'Alliance l'importance capitale de la formation.

La formation continue représente plus de 93% de l'action de formation. Le poste formation initiale dépend des promotions et des mutations.

Concernant les préparations concours, le nombre limité de possibilités de participations au cycle présentiel et les bons résultats du département aux concours ont engendré une baisse continue du nombres d'inscrits pendant plusieurs années. En 2016, l'activité « préparation concours » est en hausse en raison de l'inscription de nouveaux candidats répondant aux conditions pour concourir.

L'analyse des feuilles de présence aux stages de formation continue et préparation concours fait apparaître un absentéisme global de 4 % sur l'année 2016 (6% en 2015).

Précisions sur le droit individuel à la formation :

Le DIF est un droit supplémentaire d'accès à la formation offert à tout agent fonctionnaire. Il permet aux agents de constituer chaque année un crédit d'heures de formation pour bénéficier d'actions de formation, dans la limite d'un plafond de 120 heures.

Le DIF peut être utilisé par l'agent pour suivre des actions de formation qui sont inscrites au plan local de formation et répondent à l'une ou l'autre des finalités suivantes :

- Permettre l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- Contribuer à développer ou acquérir de nouvelles compétences.

Point sur la e-formation

Selon la Direction, la e-formation permet de former à distance en utilisant les outils du Web, sans contrainte de déplacement, et favorise l'accès à la formation d'un large public ou de personnes qui n'auraient pas un accès direct à la formation. Souple, elle s'adapte au rythme de l'apprenant et se révèle être un complément utile de la formation présentielle (pré-requis ou validation).

>>>> Dans l'absolu, elle n'a pas tort. Mais, il existe un sérieux problème pour réaliser une e-

formation dans de bonnes conditions dans nos postes. En effet, pour bien se former, il ne faut pas être dérangé. Et malheureusement, avec les constantes suppressions d'emplois dans nos services, il est parfois très difficile pour un collègue de trouver une fenêtre de temps lui permettant de se « e-former » sans être dérangé.

Aussi la DDFIP du Pas-de-Calais, après échanges avec les représentants des personnels, a décidé la mise à disposition à compter d'octobre 2015, pour les agents qui le souhaiteraient, de PC permettant de dérouler leur formation dans des locaux adaptés et à proximité de leur résidence administrative. 12 espaces dédiés ont été installés sur les sites de la DDFIP d'ARRAS Brassart et des centres des finances publiques d'ARRAS Diderot, BETHUNE, BOULOGNE Aumont, BRUAY, CALAIS Descartes, HENIN-BEAUMONT, LENS Armand, LILLERS, MONTREUIL, SAINT OMER (LONGUENESSE) et SAINT POL. En fonction des sites, les salles sont dotées de 2 à 5 PC

La DDFiP 62 nous a informé que l'année 2016 a été marquée par un développement très important de l'offre de stages en e-formation. 61 stages en e-learning ont été proposés sur l'année 2016 (37 en 2015 et 23 en 2014) et ont fait l'objet de publicité afin d'expliquer le contenu et les modalités de suivi au public visé par le stage.

Elle rappelle qu'il convient de souligner que 31 % des stagiaires inscrits dans le Pas de calais à une e-formation n'ont pas commencé leur module, contre 26 % au niveau national. Il est donc nécessaire, selon elle, de sensibiliser les chefs de service et les agents sur le respect du calendrier.

>>>> Mais, selon nous, les collègues ne sont nullement fautifs, la faute incombant uniquement aux problèmes d'effectifs dans nos services.

